



Présentation :

L'étude comparative sur le droit d'asile des mineurs isolés étrangers dans l'Union européenne
Laurent DELBOS, coordinateur du projet, France terre d'asile

Bonjour à toutes et à tous,

L'un des objectifs de ce colloque est de présenter les résultats d'une étude comparative coordonnée par France terre d'asile. Avant de débiter cette présentation, qui s'articulera autour de plusieurs tables rondes, je vais vous exposer brièvement le contexte et la méthodologie de ce projet.

Ce projet d'étude nous a été confié par la Commission européenne, suite à un appel à projet lancé par la Direction droits fondamentaux et citoyenneté. Il a été coordonné par France terre d'asile, en partenariat avec six organisations non gouvernementales européennes :

- *Consiglio Italiano per i Rifugiati*, d'Italie
- *Hungarian Helsinki Committee*, de Hongrie
- *Institute for Rights, Equality and Diversity*, de Grèce
- *International Humanitarian initiative foundation*, de Pologne
- *Shelter safe house*, de Lettonie

et

- *Terre des Hommes*, d'Allemagne

L'étude vise à comparer les législations et pratiques dans un domaine très spécifique: la mise en œuvre du droit d'asile pour les mineurs isolés étrangers.

« Mineurs isolés étrangers en quête de protection : Quelles perspectives en Europe ? »

17 septembre 2012

La question posée au départ était la suivante : comment est aujourd'hui mis en œuvre le droit à demander l'asile pour les mineurs isolés dans l'Union européenne, en particulier au regard des nombreuses engagements des Etats ? Je parle ici de la Convention de Genève et de son interprétation par la Haut Commissariat aux Réfugiés, mais aussi de la Convention internationale des droits de l'enfant (article 22), de la Charte européenne des droits fondamentaux, ainsi que des directives européennes relatives à l'asile.

La première étape de cette étude, débutée en janvier 2011, a consisté à établir un questionnaire commun portant sur 60 points.

Des chercheurs des sept organisations impliquées dans l'étude ont ensuite travaillé d'avril à décembre 2011 pour répondre à l'ensemble des questions pour plusieurs pays cibles (3 à 4 pays par chercheur). Des visites de terrain ont également eu lieu dans les pays étudiés, avec l'appui de points de contacts nationaux.

La compilation des résultats de ces recherches portant sur les 27 pays de l'Union européenne a donné lieu à 650 pages de résultats. Pendant le premier semestre 2012, nous avons analysé et comparé ces résultats pour aboutir à un rapport final de près de 190 pages. Enfin, une synthèse de ce rapport, d'environ 50 pages, a été réalisée pour être publiée. C'est ce document qui vous a été remis.

L'étude est divisée en 8 parties :

- ▶ La première partie présente un aperçu général des procédures d'asile pour les mineurs isolés, en particulier en ce qui concerne l'information apportées aux mineurs à ce sujet et les obstacles parfois posés pour accéder à la procédure

- ▶ La deuxième partie analyse les statistiques relatives à ces procédures, au regard des demandes mais aussi des décisions rendues.

- ▶ La troisième partie étudie la question de la représentation légale, l'absence de capacité juridique du mineur rendant nécessaire la désignation d'un adulte pour le représenter dans la procédure.
- ▶ Une quatrième partie est consacrée à la mise en œuvre du règlement européen Dublin II, qui autorise le transfert des mineurs vers le premier pays européen où ils ont demandé l'asile.
- ▶ En cinquième partie, les conditions de prise en charge pendant la durée de la procédure sont comparées, tant du point de vue de l'hébergement que de l'accompagnement juridique, médical et psychologique.
- ▶ Une sixième partie traite de l'entretien principal de demande d'asile, en examinant le déroulement et les conditions de l'entretien ainsi que la formation des officiers de protection.
- ▶ La septième partie porte sur les décisions concernant les demandes d'asile formulées par les mineurs, et sur leurs conséquences.
- ▶ Enfin, la huitième et dernière partie présente la question spécifique de l'asile à la frontière.

Chaque thème fait l'objet de recommandations, ce qui aboutit à un total de 8 grandes recommandations.

Du fait d'un manque de ressources dans certains pays et de la réelle difficulté d'établir des comparaisons entre 27 pays qui possèdent des coutumes juridiques différentes, le degré d'analyse de l'étude est variable. De plus, cette question n'a pas la même importance dans tous les pays, certains ayant peu de demandes d'asile de mineurs isolés étrangers et donc peu de pratiques dans ce domaine.

Ainsi cette étude ne prétend pas présenter les lois et pratiques de tous les pays de façon exhaustive. Ce travail tend à mettre en lumière un grand nombre de normes et de pratiques qui pourraient améliorer la connaissance de cette problématique en vue de construire une politique européenne protectrice et cohérente.

Les résultats faisant l'objet d'une restitution détaillée pendant toute cette journée, je ne vais pas ici les détailler. La grande tendance constatée pendant cette étude demeure malgré tout celle d'une forte hétérogénéité des législations et pratiques. Cependant, et c'est l'aspect positif, nous avons relevé de nombreuses bonnes pratiques sur lesquelles les Etats membres et l'Union européenne peuvent s'appuyer pour construire un cadre de référence adapté aux mineurs isolés étrangers.

La synthèse est disponible en anglais, en français et prochainement dans les 6 langues des organisations partenaires. Elle est en ligne depuis aujourd'hui sur le site Internet de France terre d'asile. Vous y trouverez également le rapport de 200 pages, qui contient en particulier des fiches résumant la situation dans chacun des 27 pays.

L'ensemble de ces documents sont disponible à l'adresse suivante : <http://www.france-terre-asile.org/dam27>

Avant de rentrer dans le vif du sujet et de laisser la parole aux différents intervenants, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce projet, en particulier l'équipe de 7 chercheurs européens ainsi que toutes les personnes, en particulier au siège de France terre d'asile, qui ont contribué à ce projet.

Je vous remercie de votre attention et laisse donc place à la première table ronde.